



2025

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025 - 117
En date du 21 novembre 2025

Objet : Société ERTCM INDUSTRIES – attribution du marché n°2022LUZ05 – Lot N°2 CHARPENTE METALLIQUE — Extension et aménagement du Centre Technique Municipal à Luzarches (95270)

Prise en application de la délibération N°2024-107du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 5 décembre 2024, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L .122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de marché publié sur le site achatpublic.com sous le n°23-280 en date du 03 janvier 2023 ;

Considérant l'analyse du maître d'œuvre relative à l'ensemble des offres reçues pour le marché susvisé ;

Considérant la proposition de la maîtrise d'œuvre de retenir l'offre de base de la Société « ERTCM INDUSTRIES » pour un montant de 84 371,01 € HT.

Monsieur le Maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er}: D'accepter l'offre de la Société « ERTCM INDUSTRIES », sise Parc de la Tour Malakoff – à Epinac (71360), Siret : 403 439 011 000 20 - pour un montant de 84 371,01€ HT soit 101 245,21€ TTC.

Article 2 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la commune.

Article 3 : De préciser que l'exécution du marché débute à la notification du marché et à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : **24 novembre 2025**
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : **25 novembre 2025**

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-095-219503521-20251121-DM2025_117-

LOT N° 02 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE

1 - ESTIMATION ADMINISTRATIVE

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 02 : Charpente métallique - Serrurerie	120 000,00 €	164 000,00 €

2 - ANALYSE DES OFFRES

2.1 MONTANTS A L'OUVERTURE DES PLIS APRES NEGOCIATIONS

LOT N° 02 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	ATELIER BOIS ET CIE	ERTCM INDUSTRIES	PRIEZ FLAMENT	FOURCADE
Montant HT BASE	112 671,00 €	82 071,01 €	106 581,00 €	100 988,00 €
PSE - Galvanisation mezzanine	2 700,00 €	2 300,00 €	5 804,00 €	4 617,00 €
Montant HT BASE + PSE	115 371,00 €	84 371,01 €	112 185,00 €	105 605,00 €

2.2 EXAMEN DE LA REGULARITE DES OFFRES	ATELIER BOIS ET CIE	ERTCM INDUSTRIES	PRIEZ FLAMENT	FOURCADE
Réponses aux questions et négociations	Répond favorablement aux questions	Répond favorablement aux questions	Prix en compte sans commentaire	Répond favorablement aux questions

2.3 ANALYSE DU PRIX A L'OUVERTURE DES PLIS APRES NEGOCIATIONS

2.3.1 BASE

LOT N° 02 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	ATELIER BOIS ET CIE	ERTCM INDUSTRIES	PRIEZ FLAMENT	FOURCADE
BASE	Observation	Note	Observation	Note
Montant HT	112 571,00 €	82 071,01 €	106 581,00 €	100 988,00 €
TOTAL SUR 100 POINTS	72,91	100,00	77,00	81,27

2.3.2 BASE + PSE

LOT N° 02 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	ATELIER BOIS ET CIE	ERTCM INDUSTRIES	PRIEZ FLAMENT	FOURCADE
BASE + PSE	Observation	Note	Observation	Note
Montant HT	115 331,00 €	84 371,01 €	112 185,00 €	105 605,00 €
TOTAL SUR 100 POINTS	73,16	100,00	75,21	78,89

2.4 ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE A L'OUVERTURE DES PLIS - APRES NEGOCIATIONS

LOT N° 02 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	ATELIER BOIS ET CIE	ERTCM INDUSTRIES	PRIEZ FLAMENT	FOURCADE					
	Observation	Note	Observation	Note					
Respect de la présentation de la DPGF et préconnes apportées	10 points	Respecté avec rajout du montant d'études	10	Respecté sans modification ni rajout	10	Respecté sans modification ni rajout	10		
Calendrier spécifique des tâches à réaliser et moyens humains mis en œuvre pour le respect des délais et la qualité des ouvrages exécutés	30 points	Moyens humains : 1 Cb + 1 CC + 2 monteurs + 1 grutier - Un planning barre détaillé (études - fabrication - pose 3 semaines) : Soit 1 semaine de plus que le planning MOE	26	Moyens humains et matériel en cohérence avec le planning barre joint à l'offre et respectant le planning de la MOE	30	L'entreprise possède tous les moyens humains et en matière au sein de l'entreprise pour ces ouvrages (clairement décrit dans le MT) - Le planning propose 3 semaines de pose (soit 1 semaine de plus que le planning MOE)	26	un planning barre détaillé avec 3 semaines de pose sur site (+ 1 semaine de planning de la MOE) - Un effectif et matériel conséquent et adapté	26
Modalité d'intervention et organisation générale du chantier (moyens en personnel et matériel alloués au chantier, processus mis en œuvre, mesures conservatoires, contraintes du chantier, gestion des déchets et nuisances)	40 points	Clairement détaillé des études à la réception - Très complet et conforme aux attentes	40	Clairement détaillé des études à la réception - Très complet et conforme aux attentes	40	Une description détaillée de l'ensemble des tâches avec méthodologie d'intervention - études, fabrication, ...	40	Une organisation générale avec une méthodologie d'intervention - Une bonne gestion dans l'ensemble, mais reste gênante pour quelques postes	36
Provenance et qualité des matériaux et des matériels mis en œuvre	20 points	Détaillé et conformes aux prescriptions	20	Détaillé et conformes aux prescriptions	20	Détaillé et conformes aux prescriptions	20	Ouvertes à toutes techniques uniquement (bâche bâche, bâche, galvanisation, couvertures) - Rien sur les parties métalliques sectionnées, etc.	8
TOTAL SUR 100 POINTS		96,00		100,00		96,00		80,00	

3. PROPOSITION DE CLASSEMENT A L'OUVERTURE DES PLIS A L'OUVERTURE DES PLIS - APRES NEGOCIATIONS

3.1 BASE

LOT N° 02 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	ATELIER BOIS ET CIE	ERTCM INDUSTRIES	PRIEZ FLAMENT	FOURCADE
PRUX	112 571,00 €	82 071,01 €	106 581,00 €	100 988,00 €
Note PRUX après pondération	29,16	40,00	30,80	32,51
Note MT après pondération	57,60	60,00	57,60	48,00
NOTE GLOBALE (sur 100)	86,76	100,00	88,40	80,51

Classement 3 1 2 4 CONCLUSION La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise ERTCM classée 1ère avec 100 points, pour un montant HT de 82 071,01 € (Soit - 31,60 % / estimation)

3.2 BASE + PSE

LOT N° 02 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	ATELIER BOIS ET CIE	ERTCM INDUSTRIES	PRIEZ FLAMENT	FOURCADE
PRUX	115 331,00 €	84 371,01 €	112 185,00 €	105 605,00 €
Note PRUX après pondération	29,26	40,00	30,08	31,96
Note MT après pondération	57,60	60,00	57,60	48,00
NOTE GLOBALE (sur 100)	86,86	100,00	87,68	79,96

Classement 3 1 2 4 CONCLUSION La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'entreprise ERTCM classée 1ère avec 100 points, pour un montant HT de 84 371,01 € (Soit - 29,69 % / estimation)

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-095-219503521-20251121-DM2025_117-